

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE
18 JUIN 2020**

2020-50 CONCESSION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A N°1742 A LA RÉGIE ÉLECTRIQUE DE TIGNES EN VUE DE LA RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT A USAGE DE STOCKAGE SIS LIEU-DIT « LA BALME » SUR LA COMMUNE DE TIGNES

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Sééz)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

**2020-50 CONCESSION D'UNE EMPRISE DE LA PARCELLE CADASTRÉE A N°1742
A LA RÉGIE ÉLECTRIQUE DE TIGNES EN VUE DE LA RECONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT A USAGE DE STOCKAGE SIS LIEU-DIT « LA BALME » SUR LA
COMMUNE DE TIGNES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis du service des domaines en date du 29 novembre 2019,

Le Président, rappelle la cession d'une emprise de la parcelle section A n° 1742 sis au lieu-dit « La Balme » sur la commune de Tignes, qui permet la réalisation d'un bâtiment à usage de stockage dédié à la Régie Electrique de Tignes, conformément au plan de division engagé et conformément à l'estimation domaniale du tènement à céder,

Considérant que le projet de division final joint à la délibération concernant une surface de 123 m² à céder,

Considérant que l'estimation domaniale du 29 novembre 2019 portant le prix du tènement à 40 €/m², soit un montant de 4 920 €,

Considérant que la parcelle concernée par la cession appartient au domaine privé de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et qu'il n'est donc pas nécessaire ni de le désaffecter, ni de le déclasser.

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** la cession d'une emprise de 123 m² de la parcelle section A n°1742 sis au lieu-dit « La Balme » sur la commune de Tignes à la Régie Électrique de Tignes pour un montant de 4 920 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte administratif correspondant

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

